

Certificat d'installation

Le présent formulaire doit être rempli par le revendeur, signé par le propriétaire de la maison et posté à Royal Produits de bâtiment dans un délai de 30 jours suivant l'installation.

Produit installé	Couleur et nombre de carreaux installés		
Signature du premier propriétaire de la maison	Date d'installation		
Adresse d'installation	Rue	Ville	Province ou état
			Code postal

La présente atteste que le revêtement extérieur en vinyle de Royal a été installé sur le bâtiment susmentionné et conformément aux instructions du fabricant et que l'acheteur a reçu la garantie standard en conséquence.

Nom de l'entrepreneur du revendeur			
Adresse du revendeur	Ville	Province ou état	Code postal

Demande de transfert

Dans les 30 jours suivant le transfert du titre, le premier acheteur doit remplir le présent formulaire, le faire cosigner par le nouveau propriétaire de la propriété, puis le poster à Royal Produits de bâtiment, au 91 Royal Group Crescent, Woodbridge (Ontario) Canada L4H 1X9.

Nom(s) du premier acheteur			
Adresse d'installation	Rue	Ville	Province ou état
			Code postal
Date d'installation	Date du transfert		

La garantie limitée à vie non établie au prorata de Royal Produits de bâtiment sera transférée à : Par les présentes, le premier propriétaire de la maison soussigné renonce à toute réclamation en vertu de la présente garantie et confirme que le titre a été transféré au cours des 30 derniers jours.

Signature du nouveau (deuxième) propriétaire de la maison	Date
Signature du premier propriétaire de la maison	Date

ROYAL™ Produits de bâtiment

91 Royal Group Crescent, Woodbridge, Ontario, Canada L4H 1X9
1.855.ROYAL85 royalbuildingproducts.com

Une société de Westlake

©2017 Royal Produits de bâtiment

Un peu de prévention ne fait jamais de mal. Mode d'entretien de votre revêtement en vinyle Royal.

Le revêtement en vinyle Royal ne nécessite presque pas d'entretien; toutefois, comme dans le cas de tous les produits exposés aux éléments, un peu de saleté finira par s'y accumuler. Vous devriez être en mesure de le nettoyer à l'aide d'un boyau d'arrosage ordinaire, mais si la saleté est un peu tenace, nous vous suggérons de procéder comme suit :

1. Fixez au boyau une brosse à soies souples et à long manche.
2. Utilisez la solution de nettoyage suivante pour les surfaces difficiles à nettoyer : ajoutez 1/2 tasse (125 ml) de savon Murphy's Oil à 2 gallons (7,5 l) d'eau tiède.

Nous vous recommandons de nettoyer les surfaces très sales de la maison du bas vers le haut en rinçant fréquemment. Laissez reposer la solution de nettoyage sur la surface du revêtement ou du soffite pendant plusieurs minutes avant de la rincer.

Si vous avez besoin d'aide ou de suggestions pour résoudre des problèmes de nettoyage qui ne sont pas abordés ici, veuillez communiquer avec le service à la clientèle au 855-ROYAL85 (855-769-2585).

Renseignements importants en matière de prévention des incendies

: Le revêtement en vinyle rigide est fabriqué de matériaux organiques. Il fond ou brûle s'il est exposé à une source importante de flamme ou de chaleur. Les propriétaires d'immeuble, les occupants et le personnel d'entretien extérieur doivent toujours prendre les précautions habituelles pour tenir les sources de feu, comme les barbecues, et les matières combustibles, comme les feuilles sèches, le paillis et les ordures, éloignées du revêtement en vinyle.



Garantie à vie proportionnelle

Garantie à vie non proportionnelle transférable en une
Garantie à vie limitée non proportionnelle

 ROYAL™ Produits de bâtiment
Une société de Westlake

ROYAL® Garantie à vie proportionnelle

Garantie à vie non proportionnelle transférable en une Garantie à vie limitée non proportionnelle with DURA™ Couleur Coverage

Relativement au revêtement en vinyle et au soffite en vinyle (ci-après nommés « produits ») fabriqués par Royal Produits de bâtiment, une division de Groupe Royal inc. (« Royal »), Royal garantit au premier acheteur des produits installés à la propriété située à l'adresse indiquée ci-dessus (la « propriété ») que, sous réserve des modalités et conditions décrites aux présentes, les produits sont et seront exempts de défauts de fabrication qui pourraient entraîner le pelage, l'écaillage, le fendillement ou le cloquage. La présente garantie demeurera en vigueur pendant toute votre vie, aussi longtemps que vous serez le propriétaire de la propriété, sous réserve des conditions de transférabilité décrites aux présentes. Royal garantit également que les produits résistent au bossellement, grâce à leur conception et à leurs matériaux exceptionnels. En outre, comme les produits sont faits de vinyle au lieu de métal, ils ne rouillent pas ni ne conduisent l'électricité; ils ne nécessitent donc pas de mise à la terre. Toute défaillance des produits protégés par la présente garantie sera réparée ou lesdits produits seront restaurés ou remplacés par Royal, conformément aux conditions et modalités de la présente garantie.

Royal ne sera pas tenue responsable de ce qui suit et la présente garantie ne s'applique pas ou ne s'étend pas aux manquements, défauts ou dommages reliés, sans restriction, à la mauvaise utilisation; la négligence; l'installation inappropriée ou incorrecte; l'omission du propriétaire d'effectuer l'entretien raisonnable et nécessaire pour éviter une accumulation de saleté à la surface, de taches ou de moisissure; les défauts; l'exposition à des produits chimiques dangereux; les dommages aux murs, surfaces ou structures sur lesquels le produit est appliqué, résultant du tassement, d'une déformation ou d'un gauchissement en raison de sources de chaleur inhabituelles (notamment les barbecues en plein air et la réflexion des fenêtres ou de feuilles d'aluminium), leur déplacement ou fissuration; les tremblements de terre; les ouragans; les tornades, les cyclones; les vents violents; la foudre; le feu; les inondations et les calamités naturelles; les dommages accidentels ou intentionnels, le vandalisme et toute autre cause indépendante de la volonté du fabricant. La présente garantie ne s'applique pas au revêtement qui a été peint, verni ou enduit sur le fini d'origine du fabricant.

IMPORTANT : Le revêtement qui subit un changement de couleur causé par le vieillissement normal aux intempéries est exclu de la présente garantie. Les changements de couleur non uniformes résultant d'une exposition égale au soleil sont couverts par la présente garantie; les changements de couleur non uniformes résultant d'une exposition inégale au soleil ne sont pas couverts par la présente garantie. Le « vieillissement normal aux intempéries » se définit comme étant l'exposition aux rayons ultraviolets (du soleil) et aux phénomènes météorologiques et atmosphériques extrêmes, qui entraînent la décoloration, le noircissement, le farinage de toute surface colorée ou peinte ou l'accumulation de saletés ou de taches sur une surface. La gravité de ces états dépend de la qualité de l'air, de l'emplacement géographique de votre maison et d'autres conditions locales qui sont indépendantes de la volonté de Royal.

PROTECTION DE LA COULEUR

Royal déterminera si le revêtement subit un vieillissement normal aux intempéries. Pour faire cette détermination, on vérifiera si le revêtement et le soffite vertical montrent un changement de couleur excédant les unités Hunter calculées conformément à la norme ASTM D2244, tel qu'il est décrit dans le tableau qui figure dans le présent document.

La présente garantie devient valide seulement lorsque le certificat d'installation est rempli par le revendeur, signé par le premier acheteur des produits et posté à Royal dans un délai de trente (30) jours suivant l'installation.

La protection à vie offerte par la présente garantie protège des personnes individuelles qui sont propriétaires de maison, et elle ne s'étend pas aux produits achetés par une autre entité ou installés sur une propriété possédée par une autre entité, y compris, sans restriction, des sociétés, des partenariats, des fiducies, des héritiers, des autorités ou organismes gouvernementaux, des organisations religieuses, des écoles, des condominiums ou des logements coopératifs, ou installés sur des immeubles à appartements ou toute autre habitation à plusieurs logements non utilisés par des propriétaires individuels. Pour les entités ou personnes qui ne sont pas couvertes par la protection à vie, la période de garantie sera de cinquante (50) ans suivant l'installation des produits, et elle est transférable jusqu'à concurrence de 50 ans à compter de la date d'installation initiale.

La présente garantie limitée peut être transférée aux propriétaires subséquents de la propriété par le premier acheteur, à condition que Royal reçoive un avis écrit, au moyen du formulaire figurant aux présentes, dans les trente (30) jours suivant le transfert de la propriété. L'omission de fournir cet avis mettra fin à toutes les obligations de Royal. Dans l'éventualité où un avis de transfert serait correctement et rapidement transmis, la période de garantie serait alors à vie à compter de la date d'achat par le propriétaire subséquent.

Si vous estimez que les produits comportent des défauts de fabrication, écrivez-nous rapidement pour demander une trousse de réclamation. Vous pouvez communiquer avec nous en ligne, par courriel à ea-dl-customercafe@axiall.com ou par la poste à l'adresse suivante : Service des garanties, Royal Produits de bâtiment, 91 Royal Group Crescent, Woodbridge (Ontario) L4H 1X9. Dans votre lettre ou votre courriel, décrivez le défaut pour lequel vous présentez une réclamation et fournissez une preuve de propriété du bâtiment. N'entreprenez pas de réparations sans avoir reçu de conseils de Royal, car des travaux de réparation effectués de manière incorrecte pourraient aggraver le problème. Dès la réception de votre lettre ou de votre courriel, Royal vous indiquera la preuve dont vous aurez besoin pour appuyer votre réclamation. Si Royal détermine que votre réclamation est valide, la ou les pièces défectueuses (matériaux et main-d'œuvre compris) seront réparées ou remplacées, sans frais pour le premier acheteur ou le propriétaire subséquent.

Au lieu de la réparation, de la restauration ou du remplacement, Royal se réserve le droit de rembourser le montant payé par le premier propriétaire pour les produits ainsi que le coût de l'installation initiale.

En plus de ce qui précède, Royal garantit les produits en vinyle solide contre les dommages causés par la grêle. Après le paiement des frais de service de cinquante dollars et la vérification de la réclamation, Royal fournira au premier acheteur ou au propriétaire subséquent les matériaux nécessaires pour remplacer les matériaux endommagés par la grêle.

Royal se réserve le droit d'abandonner ou de modifier l'un ou l'autre de ses produits, y compris les couleurs, sans fournir de préavis au premier acheteur ou au propriétaire subséquent. Dans l'éventualité d'un abandon ou d'une modification, Royal ne sera pas tenue responsable envers le premier acheteur ou le propriétaire subséquent. Si un produit protégé par la présente garantie n'est pas offert, Royal se réserve le droit de le substituer par un produit de qualité ou de prix égal, à seule la discrétion de Royal.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST OFFERTE AU LIEU DE TOUTES AUTRES GARANTIES, RESPONSABILITÉS OU OBLIGATIONS DE ROYAL, EXPLICITES OU IMPLICITES, SAUF QUE LA DURÉE DE TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONVENANCE À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. ROYAL NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES OU PARTICULIERS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, À LA SUITE D'UN MANQUEMENT À TOUTE GARANTIE DE PRODUIT EXPRESSE OU ÉCRITE OU ORALE OU IMPLICITE. VOTRE RECOURS EXCLUSIF SERA L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE, SELON LES MODALITÉS ET CONDITIONS DÉCRITES AUX PRÉSENTES. AUCUN REPRÉSENTANT DE ROYAL OU DE SES DISTRIBUTEURS OU REVENEURS N'EST AUTORISÉ À APPORTER DES CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS À LA PRÉSENTE GARANTIE.

Certaines provinces ou certains états n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite; il est donc possible que les limitations susmentionnées ne s'appliquent pas à vous. Certaines provinces ou certains états n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs, accessoires ou particuliers; il est donc possible que les limitations ou exclusions susmentionnées ne s'appliquent pas à vous. La présente garantie vous confère des droits juridiques précis, et il est possible que vous ayez également d'autres droits qui varient d'une province à l'autre ou d'un état à l'autre.



L'altération de la couleur jugée acceptable par Royal correspond à 3 ou 4 unités Hunter, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Au-delà de ce nombre d'unités Hunter, nous réparerons ou remplacerons votre revêtement, main-d'œuvre incluse.

UNITÉS HUNTER		
MARQUE	COULEUR STANDARD	COLORSCAPES® COLLECTION COULEURS*
HAVEN	4	3
ROYAL WOODLAND	4	3
CROWN SELECT	4	3

*Couleurs Premium et couleurs foncées

ROYAL™ Produits de bâtiment
Une société de Venetec

VEUILLEZ CONSERVER
UN EXEMPLAIRE POUR
VOS DOSSIERS. UN
EXEMPLAIRE DE CETTE
CARTE SERA REQUIS SI
VOUS AVEZ BESOIN D'UNE
RECQUAMATION, LETTRE
DE LA GARANTIE.

Insérez le certificat d'installation dans une
enveloppe et postez-le à :

91, Royal Group Crescent
Woodbridge (Ontario)
L4H 1X9 Canada

ROYAL™ Produits de bâtiment
Une société de Venetec

VEUILLEZ CONSERVER
UN EXEMPLAIRE POUR
VOS DOSSIERS. UN
EXEMPLAIRE DE CETTE
CARTE SERA REQUIS SI
VOUS AVEZ BESOIN D'UNE
RECQUAMATION, LETTRE
DE LA GARANTIE.

Insérez le certificat d'installation dans une
enveloppe et postez-le à :

91, Royal Group Crescent
Woodbridge (Ontario)
L4H 1X9 Canada